



FRANCE

SANTÉ

Les médicaments anti-Alzheimer ne seront plus remboursés

L'arrêté officialisant la fin du remboursement des médicaments luttant contre les symptômes de la maladie dégénérative a été publié, vendredi 1^{er} juin au *Journal officiel*. A compter du 1^{er} août, quatre médicaments (Aricept, Ebixa, Exelon, Reminyl) et leurs génériques ne seront plus pris en charge par l'Assurance-maladie. La mesure avait été annoncée dès le 28 mai par la ministre de la santé, suscitant les protestations de l'association France Alzheimer ainsi que des sociétés savantes de neurologie et de gériatrie. En décidant de les dérembourser, Agnès Buzyn suit l'avis de la Haute Autorité de santé.